

Balado de La Ressource : Le système judiciaire et la DI



Introduction à La Ressource

Bonjour, je suis Patricia, coordonnatrice provinciale de la ressource et bienvenue à la balado de la ressource à la loupe. Les ressources professionnelles en Ontario.

La Ressource est une initiative provinciale qui vise à améliorer l'accès aux services cliniques spécialisés francophones en Ontario. La Ressource épaulé les professionnels et les agences qui offrent des services à des adultes francophones ayant une déficience intellectuelle et des besoins cumulés de santé mentale ou présentent des comportements ayant des défis.

Une des initiatives de La Ressources est donc le partage des ressources en français. Nous avons un site Web dans lequel on peut retrouver des articles, des mémoires et des ressources sur le sujet de la déficience intellectuelle et des sujets connexes tels que la sexualité, la trisomie 21, la santé mentale etc. Nous animons également des groupes de discussion virtuelles avec des participants travaillant dans le secteur de la déficience intellectuelle sur des sujets variés : défis en matière de logement, la mort et le deuil, etc. Alors, nous commençons un nouveau moyen de partage de ressource, soit le baladodiffusion.

Aujourd'hui, nous allons nous pencher sur la justice et la déficience intellectuelle. Les personnes ayant une déficience intellectuelle font face à de nombreuses injustices en milieu carcéral. Souvent mal comprises, elles peuvent être surreprésentées dans les prisons en raison d'un manque d'adaptation du système judiciaire à leurs besoins.

Partie B (Introduction à notre invitée)

Pour nous aider à décortiquer cette approche, nous avons invité Shaylee Lacombe Théorêt, Coordinatrice de cas (justice et double diagnostic). Mais tout d'abord, un peu sur Shaylee.

Shaylee travaille à Valor & Solutions depuis 9 ans. Au fil de ce temps, elle a occupé plusieurs rôles au sein de l'organisation, passant de l'accueil au soutien clinique, et maintenant à la coordination en justice. Ce qui la motive, c'est l'opportunité de créer des liens significatifs et d'apporter des changements positifs dans la vie des personnes qu'elle accompagne.

Avant de rejoindre V&S, elle a travaillé en première ligne à Maison Fraternité en accompagnant des individus confrontés à des problématiques complexes liées à la santé mentale et à la consommation de substances. Cette expérience, combinée à sa formation académique en psychologie et linguistique, a nourri sa passion profonde pour le domaine clinique.

La collaboration est au cœur de son approche. Elle s'épanouit en créant des partenariats avec les acteurs communautaires, tous unis par la mission de mieux répondre aux divers besoins de la communauté. Son objectif est d'autonomiser les individus dans leur cheminement vers l'épanouissement, en marchant à leurs côtés à chaque étape.

Partie C (Le sujet du balado)

Question (Q) : Shaylee, bienvenue à notre série de balado avec La Ressource.

Réponse (R) : Merci Patricia, c'est un plaisir d'être ici avec toi aujourd'hui.

Q: Excellent! Alors commençons. En premier lieu, quel est ton rôle dans les démarches ou le processus judiciaire?

R : Oui. Donc je veux juste commencer par dire que ça fait officiellement deux ans que je suis dans ce rôle. Donc j'apprends encore beaucoup. Mais en général, je suis principalement chargée d'accompagner les adultes présentant une déficience intellectuelle ou double diagnostic qui font face à des accusations criminelles.

Q : Est-ce qu'on peut juste avant que tu commences ou que tu continues? C'est quoi le double diagnostic?

R : Donc, c'est vraiment quand un adulte a une déficience intellectuelle et un trouble en santé mentale, un diagnostic habituellement, soit bipolaire, un trouble de personnalité ou quelque chose comme ça.

R : Je peux intervenir à différents moments durant le processus. Donc, c'est pour accompagner les gens de façon concrète selon leurs besoins. Ceci peut inclure être présent avec eux au tribunal pour aider à naviguer l'environnement judiciaire, qui est parfois très compliqué sans soutien. Donc aussi les soutenir dans les démarches administratives, par exemple pour faire une demande à l'aide juridique ou pour établir un lien avec un avocat ou un autre professionnel de la justice. Aussi aider avec la compréhension des différents documents légaux. Souvent, cela peut être fait avec les rencontres quand on rencontre les avocats. Donc, pour faire sûr que la personne comprend bien l'information. Parfois, juste accompagner aussi aux empreintes digitales quand c'est le moment de faire ça. Offrir l'éducation aussi sur le fonctionnement judiciaire pour faire sûr que c'est bien compris : les différentes étapes, c'est quoi leurs droits? C'est quoi les implications de leurs choix quand c'est le temps de prendre des décisions? Je dirais aussi être avec eux pour favoriser, je l'ai déjà dit un peu, mais aussi le côté des avocats. Faire sûr qu'ils comprennent bien les besoins des individus, puis leur réalité. Puis, si c'est le cas, je vais aussi appuyer un peu dans les démarches de déjudiciarisation ainsi que dans les efforts de réintégration sociale, une fois que le processus judiciaire tire à sa fin. Quand c'est le temps de retourner en communauté. Donc, les interventions se font à différents moments dans le processus.

Je dirais que tout dépendant la situation. Je joue un rôle d'accompagnateur, pour que la personne soit outillée, écoutée et soutenue tout au long de son parcours dans le système judiciaire.

Q : Donc, c'est vraiment un rôle qui semble très varié, très occupé. Donc dans ton rôle, qu'est-ce que tu as remarqué comme enjeux systémiques pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle?

Oui, c'est une bonne question. Il y en a beaucoup. Donc ça c'est les personnes avec une déficience intellectuelle. Ils font face à nombreux enjeux systémiques. Bien souvent, la déficience intellectuelle n'est pas la seule réalité. Donc, justement, les doubles diagnostics aussi. Les individus qui présentent avec des troubles concomitants en santé mentale, en toxico aussi, ce qui vient complexifier leur situation. Donc ça rajoute un autre, une autre couche, une autre ...

--Dimension ?

Dimension. Oui, exactement. Donc en gros, il y a un manque au niveau des services spécialisés pour ces gens-là, avec des profils un peu plus complexes. Donc je dirais surtout au niveau du logement, sans logement adapté, ils se retrouvent souvent dans des milieux plus dangereux, imprévisible, ce qui augmente la chance qu'ils adoptent des comportements à risque aussi. Un autre défi, je dirais, ça serait le manque de diagnostic formel. Beaucoup de gens n'ont pas été identifiés. Une fois qu'ils sont accusés d'un acte criminel, on va voir plus tard. Ça se peut qu'il y ait un soupçon, dans le fond, qu'il y a une déficience intellectuelle. Donc, on peut observer des comportements liés à leur condition aussi, comme l'impossibilité ou la difficulté à comprendre les règles sociales.

Q : Donc, pour ceux, pour les personnes avec une déficience intellectuelle, pour ceux qui ont le diagnostic, comment est-ce qu'ils comprennent bien ce qui se passe?

R : Bien, justement, il y en a que oui, ça dépend de la personne, c'est sûr, mais juste de comprendre les différentes étapes dans le processus ainsi que les conséquences de leurs décisions. Donc par exemple, s'ils ne comprennent pas bien la situation, peut-être qu'ils vont plaider coupable sans nécessairement avoir compris les implications ou sans réellement avoir commis l'infraction. Donc leur capacité à comprendre les options au niveau juridique qui s'offrent souvent limitée. Donc ça, c'est souvent faute d'un accompagnement adapté. C'est pour ça que c'est bon d'avoir aussi un avocat qui comprend bien ou quelqu'un comme moi qui va essayer d'expliquer un peu ses implications et

--cheminer avec

Eux. Exactement. Et puis aussi, même après l'étape judiciaire, la compréhension des conditions de libération, ce qu'il doit faire. Une fois qu'ils sont relâchés, donc, ils allaient voir leur agent de probation comparaître au besoin. Des fois, des problèmes de mémoire peuvent augmenter le risque de bris de conditions, parfois sans que la personne en ait pleinement conscience. Donc, ce n'est pas qu'ils font, ils ne font pas exprès de manquer les rendez-vous, c'est juste que ce n'est pas nécessairement leur priorité ou c'est juste une faute de mémoire.

-- Ils n'ont pas les outils pour...

Exact.

Puis ce soutien-là à long terme. Et souvent les gens se retrouvent avec plusieurs accusations criminelles aussi. Ensuite, le dernier point, ça serait peut-être la réintégration dans la communauté qui pose un défi important, un peu en lien avec le point précédent. Donc l'accès à un logement stable et adapté. On sait que ça, c'est un gros obstacle.

--- C'est comme un problème... C'est comme un droit de la personne, un droit humain. Donc, si on manque ça, ça découle plusieurs autres.

Oui, exact. Donc, il faut maintenir une certaine stabilité, routine. Puis ces gens là, ils ont parfois besoin d'aide avec justement la prise de médicaments, puis ils n'ont pas toujours le soutien en place. Rendu là.

Q : Donc, après le processus judiciaire, c'est quoi, vraiment, la réalité des personnes dans le milieu carcéral?

R : Donc, c'est sûr qu'il y en a beaucoup qui font face à un risque accru de victimisation, d'abus et d'isolement en raison de leurs difficultés à comprendre les dynamiques sociaux, les règles de fonctionnement en général et aussi la capacité à se défendre adéquatement. Donc l'environnement carcéral, on le sait, c'est rigide, c'est souvent peu adapté, ça peut aussi accentuer leur détresse et leur sentiment d'incompréhension qui peuvent aussi juste ça, ça va accentuer les traumatismes qui ont déjà vécu, donc comme une traumatisation aussi, il y avait le manque de diagnostic. Donc ça, c'est sûr que ça a un impact direct sur leur prise en charge une fois qu'ils sont rendus en milieu carcéral. Donc, l'absence

d'identification claire de leurs besoins, ils ne sont pas toujours informés de leur condition et mal outillés pour répondre de manière appropriée. Et je pense à ça aussi, justement, les prisons sont tellement pleines, surpeuplées, que même s'ils savent que ces gens-là, ils ont des besoins exceptionnels, ils n'ont pas toujours le temps de tenir en compte de ces défis là ou même des diagnostics.

--- et l'approche centrée sur la personne?

Ça ne s'applique pas tant, non. Donc tout le monde est souvent traité de la même façon. Puis c'est ça, là, ils sont très surpeuplés. Et les prisons, en ce moment. Donc, c'est un défi. Je rajouterais aussi... C'est vraiment paradoxal, mais le milieu carcéral présente aussi une forme de stabilité et de sécurité pour ces gens-là. Donc la structure, la routine, la prévisibilité, prévisibilité de l'environnement peut aussi répondre à des besoins non comblés de leur vie en communauté. Donc, on voit ça. Ça soulève une question importante sur l'accessibilité et l'adaptation de nos structures sociales en général. Donc, si une personne avec une déficience se sent plus en sécurité en prison qu'en communauté, ça nous dit peut-être que notre société ne lui donne pas ce qu'elle a vraiment besoin pour réussir. Donc ça, c'est ce que...

--- La structure de la prison peut aider certaines personnes. C'est intéressant, oui.

Et puis tu sais, c'est une fois qu'ils sont relâchés, ils vont rencontrer d'autres défis. Donc, sans ces structures, le soutien, la supervision, ça rend la réintégration extrêmement difficile pour ces gens-là. Puis, tu sais, c'est difficile pour eux de s'autoréguler. Prendre des décisions claires sans avoir quelqu'un avec qui en parler ou simplement de répondre aux attentes de base de la vie. Tu sais, au niveau de l'hygiène, tout ça, ça augmente tous les risques qui augmentent leurs chances de récidive.

--- Oui, ça fait du sens. C'est intéressant que c'est comme le revers de la médaille, soit que c'est trop structuré ou on n'a pas assez de soutien, ou c'est assez structuré pour que certaines personnes ne puissent pas bien vivre comme ça.

Puis j'ai des gens qui me disent ça ne me dérange pas si je retourne ça. Ça en dit beaucoup là.

--- La structure peut être la communauté aussi.

Exact.

--- Qui n'ont pas dans la communauté sécurité.

Tu sais, des repas, des repas, de la nourriture. C'est comme, Oui, il y a beaucoup d'initiatives communautaires aussi qui offrent ces choses-là, mais ce n'est pas tout le monde qui va vraiment y aller. C'est des heures restreintes dans la journée. De 11 à 3 s'est ouvert pour aller dîner.

---Quand tu es en prison, tu sais l'horaire qu'on attend. Puis c'est structuré.

Q : Donc, quels sont les obstacles qui sont dans le système judiciaire pour que les personnes qui ont une déficience intellectuelle. Puis quelles ressources est-ce que tu peux nous partager? Est-ce qu'on a des ressources à partager?

R : Oui, je peux parler des ressources, peut-être un peu après, mais en premier lieu, c'est ça. Un des obstacles qui me vient tout de suite, c'est vraiment la communication. Donc on le sait, la communication sur le plan réceptif, tant expressif et pas toujours facile pour les gens qui ont une déficience intellectuelle. Il y a ... ça ressemble c'est différent pour chaque personne encore là. Et déjà que le vocabulaire juridique est complexe pour la population en général. Donc surtout pas facile pour les gens qui ont certaines lacunes à ce niveau-là. Donc juste la façon qu'ils expliquent leur version des faits, ou peut-être qu'ils ne s'en souviennent pas, ça peut nuire à leur crédibilité. Donc, des fois en parlant avec les avocats, ils se demandent 'Mais c'est quoi qui est arrivé?' Puis les gens ne sont pas toujours capables de décrire un peu ce qui est vraiment arrivé ou pourquoi. Ça demande quand même une certaine connaissance de pourquoi. Un autre enjeu, je te dirais, c'est le manque de soutien et de ressources accessibles. Donc, vraiment beaucoup de gens qui vivent dans l'isolement, ils n'ont plus de liens avec leur famille ou leur réseau est vraiment épuisé. Tu sais, ils ont brûlé des ponts avec certains services sociaux en raison de comportements perçus comme étant difficiles, ou il y a eu des problèmes dans le passé, donc ça les laisse souvent sans accompagnement. Donc vraiment, cette personne là pour les guider, je dirais que ça c'est peut-être un des plus gros défis que moi j'ai remarqué. Puis en termes de ressources, c'est ça. Heureusement, il y a des intervenants spécialisés là-dedans qui peuvent les aider à naviguer un peu le système. Il y a aussi des programmes de justice adaptés dans les tribunaux, dont je vais en parler un peu plus tard, mais 'Ma santé mentale'. Bien sûr, il y a l'Internet, il y a des sites Web et tout ça, des

outils visuels parfois. Je sais qu'il y en a beaucoup en anglais, Pas tous, il n'y en a pas beaucoup en français, peut être sur le côté des sites plus québécois, mais vu que c'est provincial, il y a quand même des petites différences.

--- Leur système judiciaire est différent que le nôtre.

Oui. Donc il y a la Justice App. On peut peut-être rajouter dans les liens à la fin.

---Absolument

Acquired Brain Injuries aussi. Justice c'est un autre, c'est un autre site web qui donne un petit peu des, qui explique un peu les étapes justement que la personne devait entamer tout au long de son processus. Oui. Donc ça, ça peut aider juste à savoir à quoi s'attendre une fois qu'on est on est rendu là.

Q : Tu as mentionné aussi l'accessibilité. Parce que, justement, pour bien soutenir les personnes qui ont une déficience intellectuelle ... Donc, ça ressemble à quoi, justement, cette accessibilité pour les informations, aux informations juridiques, parce que ce n'est pas très évident, même pour n'importe qui.

R : Moi je suis encore, comme je l'ai dit, en phase découverte, même après deux ans, ça change tout le temps, puis les situations sont tellement différentes. Chaque tribunal fonctionne différemment. Il propose des programmes qui varient selon la région. Donc ça, c'est difficile parce que, à Ottawa versus Prescott-Russell versus Stormont, dans toutes les régions que nous on dessert, ce n'est pas nécessairement les mêmes programmes qui existent au tribunal comme tels. Donc, en général, il y a les avocats de service qui sont présents sur place au tribunal pour répondre aux questions de base, aider à diriger les adultes, une fois qu'ils arrivent avec leur première comparution. Donc, eux autres sont là pour cette première étape là. Ensuite, il y a aussi les organismes communautaires qui offrent du soutien, donc, selon les situations et les critères d'admissibilité aussi. Donc, encore là, ça dépend de la personne. A-t-elle une déficience intellectuelle? Est-ce que c'est seulement en santé, en santé mentale? Donc, ça varie selon ça aussi pour avoir de l'appui. Ensuite, il y aussi, bien évidemment, en ligne, l'aide juridique de l'Ontario, qui peut être une bonne ressource et pour faire des applications en ligne, pour avoir un avocat aussi si c'est nécessaire, tout dépend des charges que la personne a reçues. Il existe également des applications, des sites Web dont j'ai nommé un peu plus tôt encore et pas toujours disponibles en

français. Et puis un autre enjeu vraiment important, c'est l'accès au matériel. Donc, il n'y a pas toujours de téléphone. Les gens n'ont pas toujours d'ordinateur, ils n'ont pas toujours accès à Internet, ce qui limite vraiment leur capacité à consulter l'information. Et beaucoup de gens aussi ont de la difficulté à lire. Donc, même s'ils peuvent aller le chercher, ils auraient besoin quelqu'un pour le faire avec eux, pour expliquer un petit peu à quoi ça a l'air. Donc en ce moment, je fais partie d'un comité qui développe des outils visuels qui sont adaptés pour aider les adultes ayant des défis cognitifs. Donc vraiment, généralement, ça peut être quelqu'un qui a été plus âgé, quelqu'un qui a un traumatisme crânien. Donc, ce n'est pas juste pour les adultes qui ont des déficiences, c'est pour n'importe qui pour leur permettre de mieux comprendre leurs conditions de libération ou de probation. Donc, ça, on est en train de travailler là-dessus puis on va avoir des petits visuels, ça va être juste une page puis quelques petits points importants à retenir, parce que sinon, les documents légaux ont beaucoup de pages là-dedans, puis c'est un gros document. Beaucoup de points pour rendre ça un peu plus accessible.

Q : Justement, est ce que ça va être en français?

R : Oui, ça va être en français aussi. Oui, je pense qu'on n'a pas le choix là. On ne prend pas le choix. Donc oui, ça va être en français aussi.

Q : Donc dès que tu as ces informations, tu pourrais peut-être me les partager?

R : Oui, ils sont en développement maintenant, donc j'anticipe dans les prochains prochaines semaines, prochains mois.

-- Pour les auditeurs, on va l'envoyer par l'infolettre puis aussi le mettre sur le site web de Le Ressource.

Q : Tu as mentionné beaucoup de différents professionnels. Il y a toi, mais il y a les avocats et ainsi de suite. Donc, quels autres professionnels sont impliqués dans les démarches judiciaires et qu'est-ce qu'ils font?

R : Donc, j'ai parlé un petit peu de l'avocat de service qui est vraiment présent au tribunal. L'avocat de défense c'est la personne qui va défendre la personne devant le tribunal. Donc, j'ai la chance d'en rencontrer plusieurs. Déjà, tout le monde travaille différemment, mais vraiment, à la base, ils vont tous revoir les documents avec la personne, leur présenter leurs options et puis ils vont les représenter à la

cour, au tribunal. Il y a le procureur de la Couronne qui est vraiment responsable de la poursuite au nom de l'État. Donc c'est lui, un peu le *Devil's Advocate*, qui va comme *challenger* certaines choses. Une fois que la personne est rendue au point de plaider coupable ou non coupable. Qui va dire quoi? À quoi ils peuvent s'attendre? Ensuite, il y a aussi l'équipe de supervision communautaire. Lorsque des conditions de mise en liberté sont à respecter, par exemple John Howard Society, vont superviser. Donc on va parfois travailler avec eux pour essayer d'enligner un peu les personnes sur la bonne voie. Je dirais oui, le personnel carcéral aussi, qui a une grande influence, surtout les infirmières, les infirmiers, les travailleurs sociaux, les agents de correction comme les gens avec qui on peut collaborer, surtout quand ça vient à la préparation pour quand ils sont sur le point d'être libérés. Ce n'est pas toujours évident de coordonner des choses avec les gens dans le milieu carcéral, par contre, juste parce que tout le monde travaille dans un peu dans leur propre ligne, puis dans des silos et ensuite d'autres professionnels, ça peut être selon la situation. Donc, on va parfois faire des demandes pour des rapports, pour des sections 21, tout ça pour voir comme il y a des raisons au niveau de la santé mentale, qui est la personne agit de telle façon, ou la capacité à apparaître aussi à la cour. Donc, on peut faire appel à des professionnels en santé mentale, des psychiatres, pour faire ces évaluations dans des délais raisonnables, pour aider la personne un peu, si tout dépend de la situation. Donc, c'est vraiment un travail d'équipe, il y a beaucoup de personnes impliquées, ce n'est pas toujours évident.

Q : C'est comment de travailler avec tout ce beau monde-là? Parce que tu as mentionné accessibilité. Est-ce que tout le monde a une approche centrée sur la personne? Est-ce que tout le monde comprend comment travailler auprès des personnes qui ont une déficience intellectuelle?

R : C'est une question très remplie, oui. Donc c'est ça, l'approche des gens varie beaucoup. Je pense que ça dépend aussi parfois de la priorité. Je veux dire, des fois tu as des avocats qui ont tellement d'autres personnes à représenter. Donc, pour moi, ce qui est ma priorité, peut-être pas nécessairement la même priorité qu'un autre. Donc c'est sûr qu'un des défis, c'est la communication. Essayer d'être efficace et faire sûr qu'on suit l'évolution du dossier, d'assurer la continuité du service, qu'il n'y ait pas trop des langages dans les services, puis soutenir la personne à chaque étape du processus. Donc, moi, souvent, je vais envoyer des

courriels un peu à tout le monde pour voir on est rendu où. Puis c'est surtout dans notre secteur. Il y a des services en santé mentale, mais aussi en déficience intellectuelle. Donc, ça, parfois, ça peut *clasher* un peu si on n'est pas toujours.

--- Parfois, ça ne se parle pas, le secteur de la déficience intellectuelle, le secteur de la santé mentale, ça ne se parle pas.

Exactement. Il y a différentes approches, justement. Donc ça, ça peut être difficile quand il y a beaucoup de gens impliqués, mais j'aime mieux qu'il y ait plus de personnes que pas assez. Donc c'est comme, j'aime mieux qu'il y ait des gens qui sont prêts à aider que pas. Donc, parfois, ça demande juste un peu de patience, puis éventuellement les choses vont déboucher. Donc ça, ce n'est pas toujours fluide, ça demande beaucoup de rigueur, de relance puis une capacité à naviguer un peu les différents systèmes dont je parlais.

Surtout, parfois, il y a des gens qui sont à des hôpitaux ou peu importe. Donc c'est ça essayer de faire avancer les choses.

Q : Mais est-ce que les personnes ont des tribunaux qui sont différents ou adaptés? Et quand ils ont un diagnostic, une déficience intellectuelle? Est-ce qu'on des tribunaux juste pour eux?

R : Oui. Dépendamment de la région. À Ottawa, on retrouve le tribunal de traitement toxico, en santé mentale, pour les peuples autochtones et *réguliers*. Il y a quand même d'autres programmes de déjudiciarisation qui sont offerts. C'est un peu comme des partenaires avec les tribunaux. C'était comme un peu à l'extérieur, mais qui demande quand même un suivi régulier, comme une participation assez intense de la personne pour ces programmes. Donc ces personnes peuvent être orientées vers un programme adapté selon leurs besoins. Puis ça dépend aussi de différentes choses, dont la motivation de la personne à s'engager dans le processus et respecter les conditions du programme. Par exemple, celui en toxicomanie, est très rigoureux. Ils font des tests d'urine, tout ça pour assurer que la personne ne consomme pas. Donc, si quelqu'un est encore dans une phase un peu ambivalente, ça se peut que ce ne soit pas un bon programme pour eux. Aussi la nature et la gravité des accusations. Il y a deux voies qui peuvent procéder pour les charges. Puis là j'ai les termes en anglais au bout de la langue, je ne sais pas en français, mais peu importe si c'est quelque chose d'un peu plus sérieux, je dirais comme un *assault* ou quelque chose comme

ça. Ça se peut que la personne n'ait pas le choix de fonctionner ou de procéder par une façon plus traditionnelle, comme régulière, comme ce qu'on connaît plus, comme le système traditionnel. Et aussi ça dépend de l'approbation de la couronne et du juge. Donc, tout le monde doit donner un peu leur accord pour que la personne soit admissible à un tribunal spécialisé, là. Il y a quand même des petites choses à vérifier avant de procéder avec ça, mais ça offre une approche un peu plus thérapeutique et centrée justement sur la réhabilitation. Puis c'est plus le long terme. Donc, ce qui est difficile, c'est ça, l'accès peut rester limité selon les critères puis les ressources locales aussi.

Q : Puis c'est bien qu'ils ont aussi le choix dépendant, comme tu as mentionné avec la santé mentale, comme mentionné, mais c'est quoi, l'ouverture à ce type de tribunaux par les avocats, les intervenants, les individus, le cercle de soutien? Est-ce que c'est bien connu?

R : Oui, les gens sont quand même très ouverts à ces options, ils reconnaissent les avantages potentiels. Comme je disais, c'est surtout à long terme. Donc il faut respecter un peu les priorités puis les souhaits de la personne accusée en bout de ligne. Donc, si la personne souhaite être libéré le plus rapidement possible, puis elle veut juste purger sa sentence, bien, ça va être ça, l'avocat va généralement suivre la décision, même si ce n'était pas la solution la plus bénéfique à long terme. C'est souvent dû au fait que les exigences de ces programmes s'étendent sur une plus longue période. Comme je l'ai dit, ça demande un engagement réel de la personne. Il faut qu'elle veuille participer.

Et cela montre aussi que l'ouverture aux tribunaux spécialisés dépend seulement des professionnels du système, mais aussi de la volonté des personnes accusées. Je pense que j'ai déjà nommé, mais aussi son niveau de compréhension et de la présence ou non d'un cercle de soutien pour essayer de l'encourager vers des options plus durables.

Q : Comment est-ce que les professionnels peuvent adapter leurs pratiques pour qu'on soutienne mieux les personnes qui ont une déficience intellectuelle? Est-ce que tu as des recommandations que tu pourrais offrir pour améliorer la situation?

R : Oui, bien c'est sûr qu'avant tout, je pense que c'est important de prendre le temps de connaître les personnes puis de bien comprendre le niveau de

compréhension pour assurer qu'elle saisisse clairement toutes ses options. Donc, il y en a qui prennent beaucoup de temps. J'ai remarqué surtout les avocats qui vont vraiment prendre leur temps avant de procéder avec les prochaines étapes pour bien comprendre la situation. Donc aussi, c'est d'encourager les individus à s'engager dans des démarches positives comme le traitement, tout ce qui peut les aider à changer de trajectoire et éviter qu'ils se retrouvent dans la même situation que dans le passé. Je pense que c'est aussi important de mettre de côté un peu nos préjugés et de reconnaître tout son potentiel. Donc ça implique aussi de prendre un peu de recul par rapport à nos pensées, puis les professeurs, les professionnels aussi, je pense, pour tout le monde, c'est important d'apprendre, continuer à s'éduquer sur leurs réalités, sur les différentes approches qui existent, poser des questions aux proches qui les connaissent bien. Donc vraiment, la collaboration c'est clé pour tout, surtout quand une personne est impliquée avec plusieurs personnes. Garder un peu la communication le plus possible malgré les défis.

---Oui, donc communication ouverte.

Même dans mon rôle, c'est sûr que je vois des choses qui se répètent, puis des patterns. Il ne faut pas s'arrêter à ça. C'est difficile pour les gens parfois, c'est tout ce qu'ils ont connu dans leur vie. C'est ça. Donc, de changer ça. Ça n'arrive pas d'une journée à l'autre. Ça prend beaucoup de temps, beaucoup d'efforts. Donc ça peut prendre des années avant qu'il y ait une certaine réhabilitation puis que la personne, elle trouve un emploi ou une place qui est bien, puis qu'elle a réussi. Ce n'est pas évident, ce n'est pas facile pour eux.

---Ce n'est pas facile pour n'importe qui.

Exact, ils n'ont pas le soutien dans la communauté.

Q : Mais justement en parlant de tout ça, est ce que t'as des témoignages de cas, de scénario qui se sont bien passés ou même moins bien passé.

R : Mais je me suis avancé un peu tantôt dans mon autre réponse. Mais c'est sûr que j'ai des gens qui, dès leur libération, ils ont réussi à respecter leurs conditions de probation, ils ont rebâti un peu leur vie, ils ont trouvé un logement, un emploi, puis ils étaient impliqués avec des ressources communautaires. J'ai eu plusieurs

personnes que ça a été des mois, même quasiment jusqu'à un an que ça vient, que ça allait bien. Puis c'est ça, je parlais, c'est le maintien de ce progrès. C'est difficile, oui, puis de créer des liens sociaux positifs. Comme les gens sont souvent isolés, ils n'ont pas tout le temps leur famille proche d'eux. Ils doivent prendre des décisions seul, puis ce sont souvent des décisions importantes. Donc leurs choix vont avoir un impact sur leur trajectoire et sur leur santé mentale. Si on parle de consommation et tout ça. C'est à ça que ça me fait penser. Comme on peut retomber des fois dans des habitudes, puis là c'est plus facile de se retrouver dans une situation où on est confronté à nouveau à un problème.

---C'est comme un cercle.

Oui, oui, exact. Donc tous les humains ont besoin des contacts avec les autres et ça peut les pousser à prendre des risques, justement. Donc ça peut prendre plusieurs formes. Par exemple, tu sais, parler en ligne avec des personnes qui ont des intentions peut être un peu douteuses ou décider d'emménager avec un inconnu. Après, tu les connais, ça fait une semaine, puis on déménage ensemble. Ou même, comme je l'ai dit, consommer des substances ou adopter des comportements impulsifs juste pour ne pas se sentir seul. J'écoutais un podcast un couple de semaines, puis ça disait que la solitude serait aussi nocive ou pas bonne pour la santé que fumer quinze cigarettes par jour. Les gens recherchent des moyens de combler ce vide, même si ce n'est pas toujours le meilleur intérêt. Tu sais, ça a vraiment un impact comme intense. Mais oui, c'est quand même *heavy*.

---Puis, comme tu as mentionné au début, il y a certaines personnes qui aiment revenir en prison justement parce que, oui, c'est la structure, mais c'est aussi la communauté. Il rencontre du monde, il parle avec du monde. C'est une sorte de petite communauté aussi.

Oui - je viens de penser à autre chose, qui est un peu justement quand les gens sortent de milieu carcéral puis retournent en communauté, sont aussi plus à risque. Tu sais, des *overdoses*, tout ça aussi, parce que veux veux pas, c'est comme un peu un sevrage, mais c'est un peu comme des TOC parce qu'ils n'ont pas accès à la drogue. Donc ça c'est un autre risque ou une autre problématique. Je dirais que le risque *d'overdose* est très élevé. Une fois qu'ils sont de retour dans la communauté, c'est un autre gros risque. Mais il y a des gens que ça va super bien,

Ça va durer une certaine période de temps, mais vraiment, pour pouvoir maintenir ce progrès, il faut qu'il y ait quelque chose. Comme on parle de la VRS, des rôles peut être valorisés, puis ça, ça peut vraiment aider. Une fois qu'ils ont des connexions à long terme. C'est ça qui manque ...

---Ce qui manque ce soutien du cercle de soutien, la famille, les amis pour pouvoir cheminer avec eux, pour justement ne pas avoir de récidivité.

Le monde s'attache aux services d'une façon il y a une dépendance prescrite éventuellement il faut laisser les gens faire leur chemin. On ne peut pas rester avec eux à long terme. Il n'y a pas beaucoup de services qui font ça, il y a quelqu'un. Ça dépend des ressources.

---Ah les ressources! Financières, des employés...un jour.

Q : LA DERNIÈRE QUESTION...Dans une phrase ou deux, quelle est *La Ressource* (soit une idée, une réflexion) que tu aimerais partager avec nos auditeurs?

R : À la base, écouter les adultes qui sont référés, porter attention autant à la communication verbale et signes non verbaux. Voir et être curieux. Rencontrer la personne là où elle l'est dans son cheminement, avancer avec elle, à son rythme. Toujours sans jugement, même lorsque des obstacles clairs se répètent et que le progrès semble lent ou absent. Il ne faut pas arrêter. De supporter, car il en a qu'ils ont juste ça, ils n'ont pas ce soutien ailleurs. Il est essentiel de demeurer présent, ouvert et patient, reconnaître que chaque parcours est unique.

Conclusion

Patricia : Merci, belle réflexion. Merci beaucoup Shaylee. Nous apprécions ton temps et ton partage d'information sur le système judiciaire et la déficience intellectuelle.

Shaylee : Merci

Patricia : Donc, ce que je retiens est que les personnes ayant une déficience intellectuelle font face à de nombreuses injustices en milieu carcéral. Souvent mal comprises, elles peuvent être surreprésentées dans les prisons en raison d'un manque d'adaptation du système judiciaire à leurs besoins. Elles rencontrent des obstacles majeurs tels que la difficulté à comprendre les procédures légales, à

exercer leurs droits, ou à bénéficier d'une défense adéquate. Je remarque aussi que certaines personnes veulent cette structure, la prison peut subvenir à certains de leurs besoins de communauté. Le double de la médaille. Le manque de formation des intervenants judiciaires et l'absence de mesures d'accommodement contribuent à leur vulnérabilité de ces personnes.

Pour les auditeurs : On a d'autres balado en vue dans les prochains mois, par exemple, sur navigation du logement, sur l'employabilité et ce que ça veut dire d'Etre bien chez soi ?

Pour l'instant, les balados sont disponibles sur Spotify, Amazon Prime et Apple et les liens des balados sont partagés sur le site Web et l'infolettre de La Ressource.

Et un gros merci aux auditeurs de votre écoute. Les balados de La Ressource : c'est de faire briller les ressources professionnelles en Ontario français.

Merci et à bientôt !

Liens pour les ressources :

[Menu – Justice App](#)

[Home - ABI Justice](#)

[Un monde complexe à simplifier : système judiciaire et déficience intellectuelle — CREMIS](#)

[Prison et déficience intellectuelle, ça ne va pas! - Ligue des droits et libertés](#)